

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 11 juin 2013, affiché le 18 juin 2013. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 5 juin 2013, sous la présidence de Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Étaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL (arrivé à 19 h 40) - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID-HENRIET - Frédéric GAILLARD (arrivé à 19 h 30) - Georges MARTINET - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Marie-Rose RIZZO
Étaient excusés	Jean-Louis PIVARD a donné pouvoir à Agnès PRUNIAUX Françoise ROY a donné pouvoir à Christophe DAVID-HENRIET Hélène JACQUET a donné pouvoir à Marianne DUBARE Raymond MATHIEU – Thierry REBERE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Jacques FAVRE-BRUN Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 18	Présents : 13 Votants : 16

Ouverture de la séance à 19 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 avril 2013 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu de décision n°2

Madame le Maire rend compte de la décision qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- Conclusion d'un contrat de location avec la Société DE LAGE LANDEN LEASING SAS présentée par la Société REX ROTARY suite au changement d'un copieur à l'école élémentaire et d'une imprimante à la mairie. Le montant de ce contrat s'élève à 3 021,57 € HT par trimestre pour une durée de 63 mois.

Décision modificative n°1 – budget « Commune »

Jean-Claude GAILLARD expose qu'une erreur s'est glissée lors de la saisie du budget 2013 de la commune. Le crédit de 22 750 € prévue pour l'opération « accessibilité aux personnes à mobilité réduite » a été inscrite sur l'opération d'aménagement du centre technique. Par ailleurs, l'opération « rénovation de la mairie » n'a pas été reportée bien qu'un marché de maîtrise d'œuvre ait été signé avec l'agence d'architecture B. Fontanière. En conséquence, il y a lieu de prévoir les transferts de crédits suivants :

- 22 750 € de l'opération 132 à l'opération 143
- 5 000 € des dépenses imprévues à l'opération 144 (1^{er} acompte de la maîtrise d'œuvre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** ces transferts de crédits.

Avenant au marché d'aménagement du centre technique municipal – lot n°7 entreprise GUELPA

Jacques FAVRE-BRUN expose que lors du conseil municipal du 16 avril 2013, deux avenants concernant l'aménagement du centre technique avaient été acceptés pour le lot n°7 attribué à l'entreprise GUELPA.

Toutefois, lors de l'établissement de ces avenants, une erreur s'est glissée sur le montant initial du marché. Il y a lieu de les modifier. Ceci ne change en rien le montant des avenants. La moins value de 3 428,46 € HT (avenant n°1) et la plus value de 438 € HT (avenant n°2) portent le nouveau montant du marché à 75 593,77 € HT soit 90 410,15 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** la modification des avenants tels que proposés.

Avenant au marché d'aménagement du centre technique municipal – lot n°10 entreprise DETOULLON

Jacques FAVRE-BRUN rappelle que le lot n°10 du marché d'aménagement du centre technique a été attribué à l'entreprise DETOULLON pour un montant de 25 116 € TTC. Lors de l'avancement des travaux, il s'est avéré que la

fourniture des distributeurs papiers et savons incombait à la commune de Dortan qui a passé un marché avec un prestataire de service pour tous les bâtiments communaux. Par ailleurs, l'installation de robinets de puisage et d'un lavabo auge s'avère nécessaire pour la bonne utilisation du bâtiment et l'entretien des matériels. Ce qui entraîne une plus value de 1 790,06 € HT soit 2 140,91 € TTC portant le nouveau montant du lot à 22 790,06 € HT soit 27 256,91 € TTC soit une augmentation de 8,3 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** l'avenant tel que proposé.

Marché de voirie 2013

André PERRIN expose que les travaux de voirie ont été prévus au budget de 2013, qu'une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics a été lancée le 26 avril 2013. Quatre entreprises ont répondu au lot n°1 – mur de soutènement à Vouais :

- VAL TP pour un montant de 19 852,50 € HT
- VINCENT TP pour un montant de 19 803,50 € HT
- SNTP pour un montant de 16 688,00 € HT
- SERRAND TP pour un montant de 11 918,36 € HT

Et deux entreprises ont répondu au lot n°2 - réfection de la voirie :

- EUROVIA pour un montant de 136 485,69 € HT
- COLAS pour un montant de 144 695,50 € HT

Après étude des dossiers et classement des offres, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 juin 2013, propose de retenir :

- Pour le lot n°1 – la Société SERRAND TP
- Pour le lot n°2 – la Société EUROVIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **entérine à l'unanimité** le choix de la commission d'appel d'offres, **décide** de retenir pour le lot n°1 la Société SERRAND TP dont l'offre s'élève à 11 918,36 € HT soit 14 254,35 € TTC, **décide** de retenir pour le lot n°2 la Société EUROVIA dont l'offre s'élève à 136 485,69 € HT soit 163 236,88 € TTC et **autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Travaux de raccordement sur le collecteur de transport des eaux usées rue de Maissiat

André PERRIN expose que la commune de Dortan avait décidé lors du conseil municipal du 11 septembre 2012 de signer la convention avec la CCO (Communauté de Communes d'Oyonnax) pour les travaux de raccordement sur le collecteur de transport des eaux usées rue de Maissiat de 2 particuliers. Il s'avère que 3 particuliers ont été raccordés pour un montant de travaux de 5 030,25 € HT. Par ailleurs, la CCO devait rénovier la voirie pour la partie concernant les travaux de pose du collecteur. Dans l'attente d'un accord avec la CCO, il demande le report de cette délibération.

Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes

Madame le Maire expose que le Comité des Fêtes de Dortan a décidé d'organiser la fête de la musique le 22 juin 2013 et celui-ci sollicite une aide financière. Marie Rose RIZZO précise que cette année, la fête de la musique sera itinérante, le départ étant prévu à Bonaz, pour se poursuivre à Sénissiat, à la Cité, devant la mairie et se terminer à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte avec 14 voix pour et 1 abstention** le versement d'une aide financière, **fixe** le montant de la subvention exceptionnelle à 1 000 € et **précise** que les crédits ont été prévus au budget de la commune de 2013.

Subvention exceptionnelle au Rugby Club Lacancia Dortan RCLD

Madame le Maire expose que le RCLD sollicite une subvention exceptionnelle suite à l'accession du club en promotion d'honneur et son classement en championnat 1^{ère} série. Cette aide lui permettra de financer une partie des frais occasionnés pour le transport des joueurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement d'une aide financière, **fixe** le montant de la subvention exceptionnelle à 1 000 € et **décide** le transfert de crédits suivants :

- - 1 000 € du compte 022 dépenses imprévues
- + 1 000 € au compte 6748 subvention exceptionnelle

Acquisition d'un défibrillateur et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire sénatoriale

Madame le Maire rappelle qu'en 2011, la Communauté de Communes d'Oyonnax avait lancé une consultation pour l'acquisition de défibrillateurs pour les collectivités adhérentes. La commune de Dortan s'était donc équipée d'un défibrillateur cardiaque automatique, installé à la maison des sociétés. Suite à une effraction dans ce bâtiment en date du 18 avril 2013, ce matériel a été volé. Elle propose l'acquisition d'un nouveau matériel et informe les élus de la

possibilité du versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 50 % de la valeur HT de ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le remplacement du défibrillateur, **accepte** le devis de la société SERENYS pour un montant de 1 631,34 € TTC, **solicite** la subvention précitée auprès de Madame Sylvie GOY-CHAVENT et **décide** le transfert de crédits suivants :

- - 968 € du compte 020 dépenses imprévues d'investissement
- + 1 650 € à l'opération d'investissement 139
- + 682 € au compte 13 subvention d'équipement

Travaux sylvicoles – demande de subvention au Conseil Régional

André PERRIN rappelle que les travaux de dégagement et de dépressage de semis naturels résineux sont susceptibles d'être subventionnés par la Région Rhône Alpes. Pour l'année 2013, des travaux d'investissement ont été budgétés à hauteur de 5 876,56 € HT dont 4 052,30 € HT correspondent à des travaux sylvicoles. La Région Rhône Alpes peut verser une subvention de 30 % du montant des travaux concernant les parcelles forestières n°5 et n°6.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **solicite à l'unanimité** une aide financière de la Région Rhône Alpes pour les travaux précités.

Travaux sylvicoles – demande de subvention à la Communauté de Communes du Lac de Nantua

André PERRIN expose que ces mêmes travaux peuvent être également subventionnés par la Communauté de Communes du Lac de Nantua à hauteur de 30 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **solicite à l'unanimité** l'aide financière de la Communauté de Communes du Lac de Nantua pour les travaux précités et **s'engage** à ne pas récupérer la TVA sur cette opération.

Forfait gratuit de 4 m3 d'eau sur le 1^{er} rôle d'eau de 2013 sur la part communale

Lors du conseil municipal du 6 décembre 2012, André PERRIN avait envisagé l'étude d'une gratuité de 4 m3, concernant uniquement la part communale, sur la 1^{ère} facture d'eau 2013 suite aux perturbations constatées sur les réseaux entraînant des problèmes de couleur de l'eau chez certains administrés. Il s'avère que cette gratuité peut être appliquée sur la facture du 1^{er} rôle de l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la gratuité de 4 m3 sur la facturation du 1^{er} rôle d'eau de 2013 à tous les abonnés sur la part communale.

Vente de la parcelle communale AB 116 à Monsieur et Madame GRANDCLEMENT

En date du 7 mai 1965, le Conseil Municipal avait décidé de vendre la parcelle communale AB 116 d'une superficie de 124 m2 pour un montant de 310 Frs à Monsieur GRANDCLEMENT Noël. Il s'avère que ce dossier est resté sans suite chez le notaire.

En conséquence, Madame le Maire invite le conseil à délibérer à nouveau. Elle précise que le service des domaines a été saisi pour évaluer cette bande de terrain.

Après en avoir délibéré et faute d'accord des élus sur le montant du prix de vente de cette parcelle, Madame le Maire décide de reporter la décision dans l'attente de l'avis des domaines.

Vente du chalet

Jacques FAVRE-BRUN expose que le chalet, récupéré sur l'ancien camping municipal, a été installé devant les anciens services techniques de la commune. Il y a lieu de le déplacer suite à la vente de la parcelle de terrain. Le coût de ce déplacement s'élève à 1 700 € HT. En conséquence, il propose de ne pas le déplacer et de le vendre au plus offrant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** la vente du chalet en précisant que le produit de cette vente sera versé au Centre Communal d'Action Sociale.

Modification des statuts de la Communauté de Communes d'Oyonnax

Madame le Maire expose que par délibération en date du 18 avril 2013, le Conseil Communautaire de la CCO a modifié ses statuts et qu'il appartient à chaque commune membre de délibérer.

Suite à des observations de la Cour Régionale des Comptes de Rhône-Alpes, il y a lieu de redéfinir l'intérêt communautaire ainsi que l'action sociale d'intérêt communautaire. Par ailleurs, la CCO a décidé de modifier certaines compétences existantes comme l'eau potable et revoir sa politique sportive. Madame le Maire liste la nouvelle révision des statuts de la Communauté de communes d'Oyonnax.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** les modifications telles que présentées.

Motion en faveur d'un assouplissement des quotas de promotion interne

Madame le Maire donne lecture d'une motion en faveur d'un assouplissement des quotas de promotion interne dans la fonction publique territoriale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **émet à l'unanimité** un avis favorable pour cette motion.

Questions diverses

- 1) Anciens abattoirs : Madame le Maire expose que le 13 novembre 2012, le conseil municipal sollicitait l'avis des domaines. La valeur du bien est estimée à 20 000 €. Elle propose aux élus de vendre le bâtiment. Cette question sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- 2) Bar des boules : Une candidature à la location gérance est à l'étude, si celle-ci n'aboutit pas, une vente pourrait être envisagée. Le service des domaines a été consulté pour estimer la valeur du bâtiment et terrain attenant. Il propose une valeur de 165 000 €. L'association de la Boule Biennoise a donné un avis favorable à cette vente éventuelle. Cette question sera également à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- 3) Cure : Il est décidé de demander l'estimation de ce bien au service des domaines.
- 4) Terrain face au centre technique : L'Entreprise SERRAND souhaite acquérir cette parcelle communale. Il est décidé également de demander l'estimation au service des domaines.
- 5) Parcelle communale : Monsieur SERRAND Camille souhaite acquérir une parcelle jouxtant sa propriété sur une superficie de 3 000 m². Comme pour les précédentes questions, il sera demandé l'estimation au service des domaines.
- 6) Départ en retraite : une réception aura lieu le 17 juin à 18 h 30 à l'école maternelle pour le départ en retraite d'un professeur des écoles Madame CAMPANT Martine.
- 7) Maison des sociétés : Jacques FAVRE-BRUN expose qu'une réunion a eu lieu avec les associations utilisatrices du bâtiment. Le marché de rénovation a été lancé, il comprend la création d'un auvent derrière le bâtiment d'une superficie de 50 m², le remplacement de la toiture après désamiantage, le remplacement des rideaux métalliques par des rideaux électriques. Les travaux sont estimés à 200 000 € HT et devraient commencer le 30 septembre 2013.
- 8) Matériels pour les services techniques : Jacques FAVRE-BRUN liste les matériels achetés en outre un gerbeur et les travaux prévus cet été (rénovation des vestiaires du stade, clôture du stade et rénovation de la bibliothèque).

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h.

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Jacques FAVRE-BRUN

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.